



Mise en œuvre de la Directive Inondations Sur le bassin Rhône-Méditerranée

Cartographie des Risques des Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI)

Comité Inondation de Bassin

20 septembre 2012

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Bassin Rhône-Méditerranée

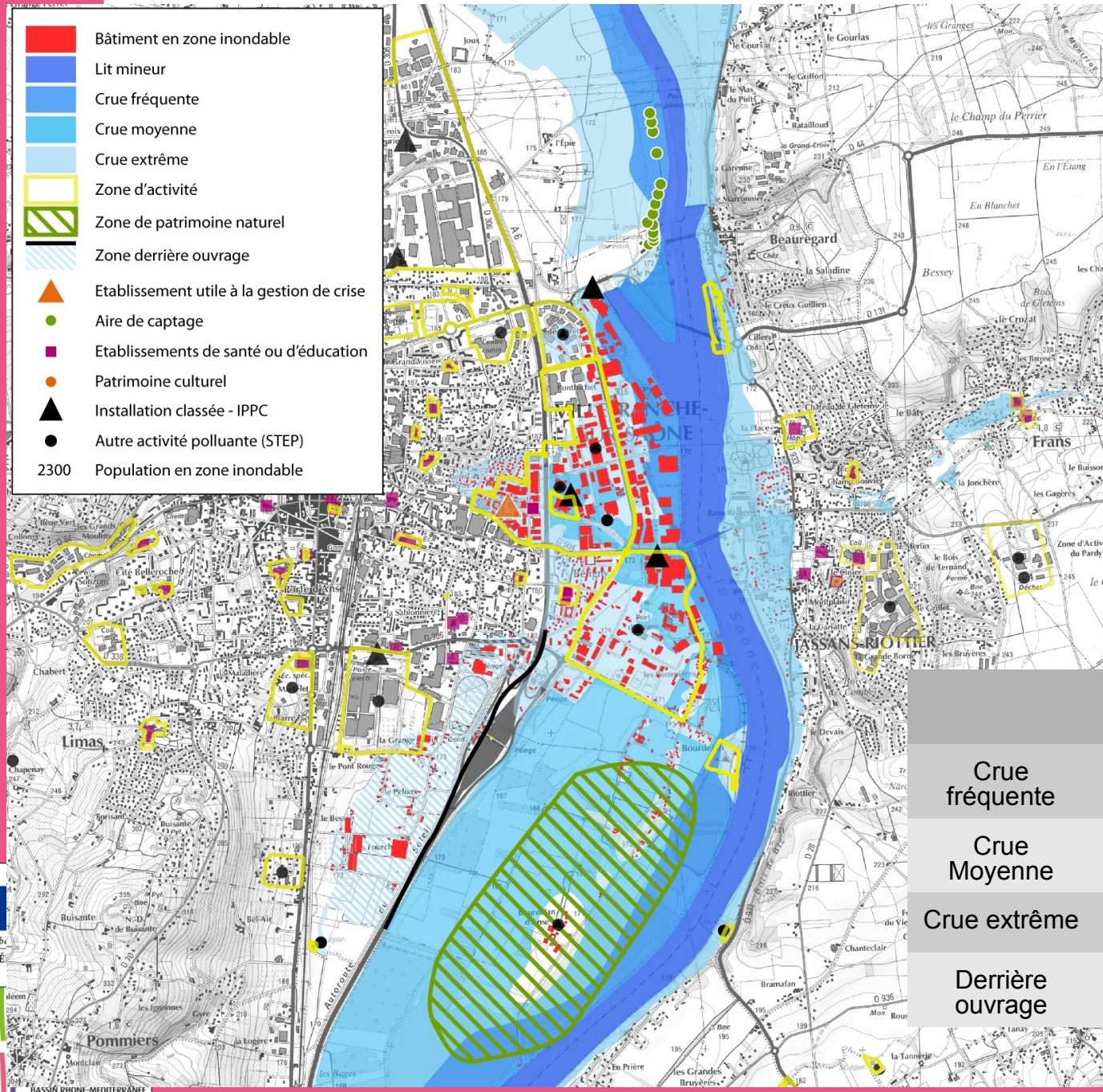
Présent
pour
l'avenir

Éléments demandés pour la cartographie

- Nature et nombre des cartes à réaliser
 - 1 carte de zones inondables par scénario (fréquent, moyen, extrême, prise en compte du changement climatique) et par type d'inondation
 - *indications des hauteurs d'eau selon 4 classes de hauteur*
 - 1 carte de synthèse des cartes de surfaces inondables
 - *indications des limites*
 - 1 carte des risques indiquant tous les enjeux
- SIG à destination d'un public technicien
 - *Modèle de données avec gabarit SIG validé par la COVADIS*
- Rapport explicatif des différents résultats et des limites d'utilisation

Cartographie des risques d'inondation sur les TRI

Exemple de rendu de la carte de risque

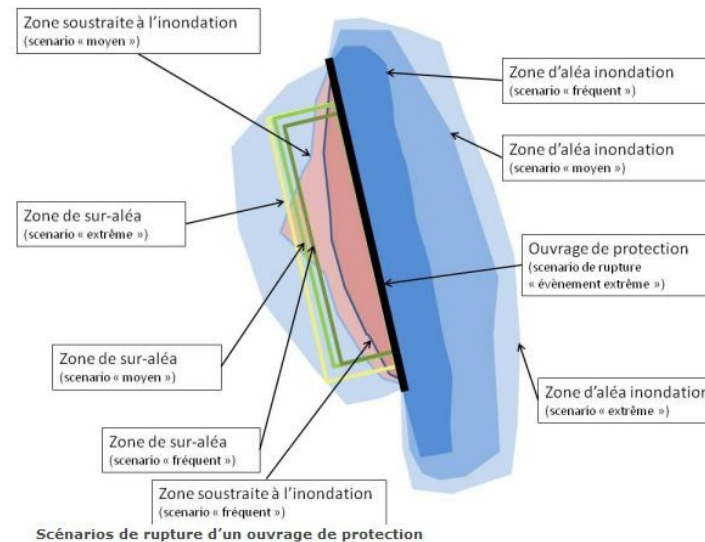
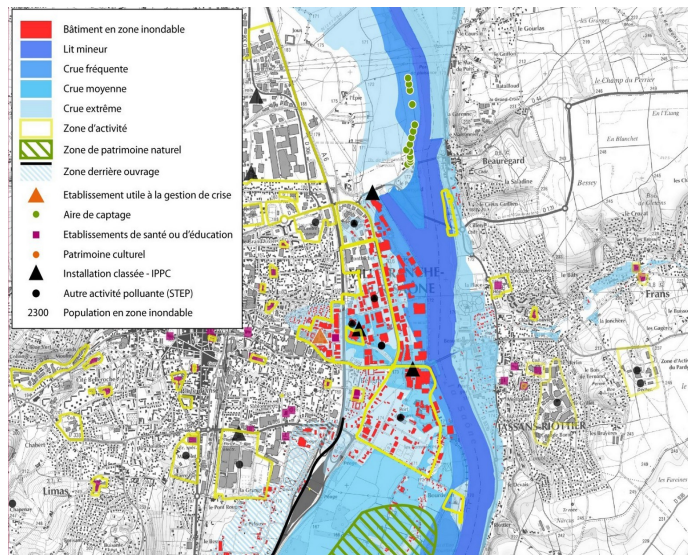


	Population permanente	Population saisonnière	Emplois
Crue fréquente
Crue Moyenne
Crue extrême
Derrière ouvrage

Cartographie des risques d'inondation sur les TRI

Cartographie des aléas

- Sur le périmètre du TRI (ech. 1/25 000e)
- Représentation de l'extension, de la hauteur (gamme de hauteurs d'inondations) ou de la cote et éventuellement la vitesse
- 3 niveaux d'aléas : événement extrême [>1000 ans], événement moyen [100-300ans], événement fréquent [10-30ans]
 - Pour les phénomènes qualifiant le TRI (débordement de cours d'eau, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)
 - Pour les contributeurs aux phénomènes identifiés dans la définition du TRI
- Représentation des effets des ouvrages de protection



Cartographie des risques d'inondation sur les TRI

Cartographie des aléas

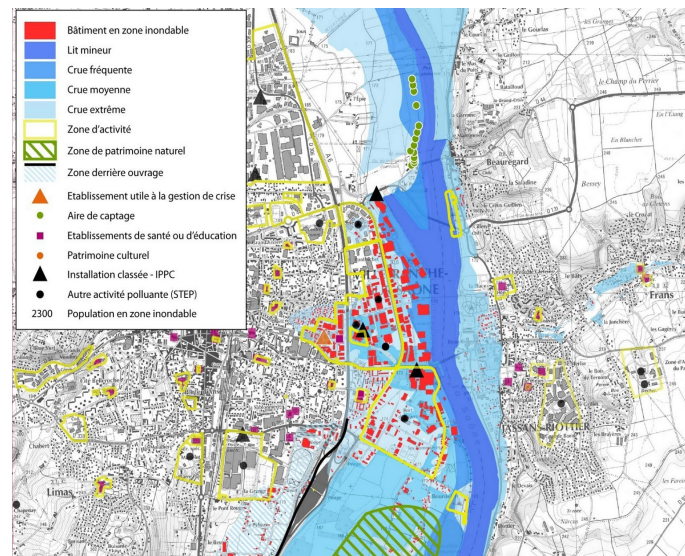
Type d'inondations	Submersion marine	Débordements de cours d'eau	Ruissellement	Eaux souterraines	Prise en compte de l'effet des ouvrages de protection ?
Forte probabilité (fréquent)	Obligatoire , sauf en cas d'absence de débordements dans la gamme ci-dessous $10 < T < 30$ ans ou $0,033 < Pan < 0,1$ Premiers dommages significatifs Par exemple événement historique				Oui, mais seulement si défaillance ou dysfonctionnement peu probables dans la gamme [10 – 30 ans]
Probabilité Moyenne	$0,0033 < Pan < 0,01$ ou $100 < T < 300$ ans Par exemple événement historique Par défaut 100 ans pour un événement modélisé				Non, dans la majorité des cas (sauf cas particuliers où il est démontré que les défaillances sont très improbables)
Faible probabilité (ou événement extrême)	$T > \sim 1000$ ans ou $Pan < 0,001$ Et met en défaut tout système de protection				Non (sauf éventuellement en cas d'impossibilité physique de ne pas prendre en compte les aménagements)
	autres approches possibles (type RFS, HGM, plaine littorale fonctionnelle ...)	plaine alluviale fonctionnelle (lit majeur)	plaine alluviale fonctionnelle (lit majeur) si elle existe	hauteurs d'eau au-dessus de la surface située à la profondeur de 2,5 m	

T = période de retour théorique - Pan = probabilité annuelle de dépassement de l'évènement

Cartographie des risques d'inondation sur les TRI

Cartographie des enjeux

- A minima caractériser certains types d'enjeux :
 - Population
 - Emplois
 - Population saisonnière lorsque cela est jugé pertinent (obligatoire sur les zones littorales)
 - Types d'activités économiques
 - Installations polluantes IPPC et STEU
 - Zones protégées, établissements
 - Infrastructure ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise



Cartographie des risques d'inondation sur les TRI

Usages de la cartographie

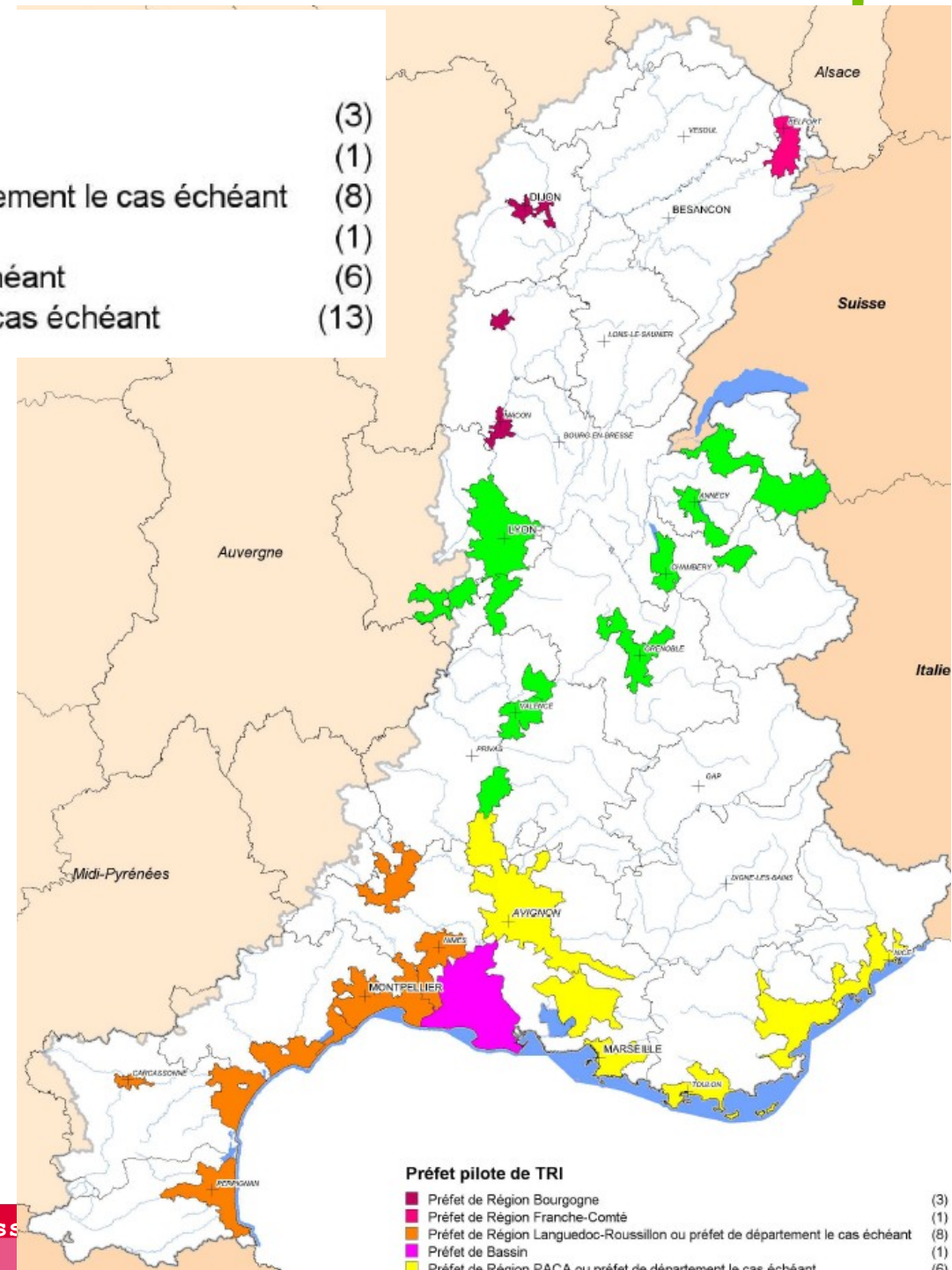
- **De manière générale**
 - Porté à connaissance de l'Etat
 - Sensibilisation du public
- **Événement extrême**
 - à prendre dans la gestion de crise et l'installation de certains équipement (ex: CNPE)
- **Événement moyen**
 - à prendre en compte dans l'aménagement du territoire (PPRi, SCOT via disposition du PGRI, ...)
 - Appui sur les PPRi
 - Peut être l'occasion de réviser des PPRi anciens
- **Événement fréquent**
 - Objectif de stabilisation des conséquences négatives voire de réduction lorsque la sécurité des personnes est concernée

Organisation des services pour la cartographie

Préfet pilote de TRI

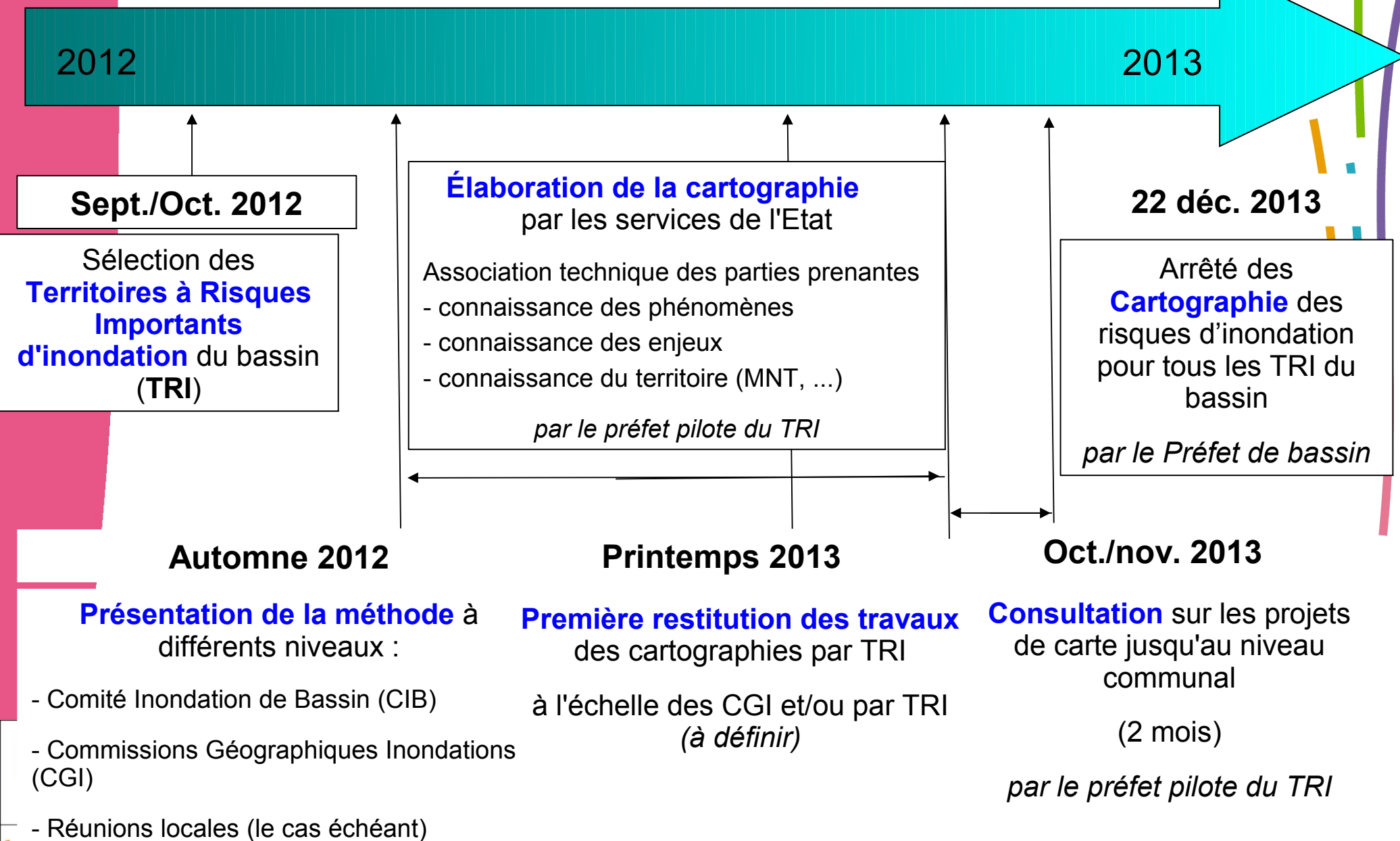
- Préfet de Région Bourgogne (3)
- Préfet de Région Franche-Comté (1)
- Préfet de Région Languedoc-Roussillon ou préfet de département le cas échéant (8)
- Préfet de Bassin (1)
- Préfet de Région PACA ou préfet de département le cas échéant (6)
- Préfet de Région Rhône-Alpes ou préfet de département le cas échéant (13)

- Désignation d'un préfet pilote du TRI
- Comité technique pour l'élaboration de la cartographie
 - services de l'Etat (DREAL, DDT-M, SPC, SCOH, ...)
 - Acteurs spécifiques (EPTB, gestionnaire de BV, ...)



Phase de cartographie des Risques

Modalités d'association des parties prenantes



Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

RHÔNE-ALPES
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE